



CONDITIONS FINANCIERES 2026-2027

Le mot du Directeur Coordonnateur du Centre Scolaire Saint Paul

Chers parents,

Vous avez choisi de faire confiance au Centre Scolaire Saint Paul pour accompagner votre enfant dans sa scolarité et je vous en remercie.

Vous trouverez dans ce document la grille des tarifs applicables pour la prochaine rentrée scolaire. Afin de pérenniser le principe de solidarité et de veiller à la plus grande équité, l'Organisme de gestion de l'Établissement a souhaité que cette grille soit impérative et fasse l'objet d'une vérification à l'aide des derniers avis d'imposition. Il va de soi que ces documents ne seront étudiés que par le service comptabilité ou moi-même et ne pourront faire l'objet d'une communication à un tiers. Si toutefois une famille ne désirait pas communiquer le document fiscal, la tarification la plus élevée serait appliquée lors de la vérification.

Je vous remercie de nous aider à mettre en œuvre la solidarité souhaitée par l'Enseignement Catholique et reste prêt à étudier toute situation particulière que vous nous signaleriez.

Soyez enfin assurés de l'entier dévouement de nos équipes.

Jean-François DEMON



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr



Ecole – Collège - Lycée

Les factures sont dématérialisées et disponibles sous format PDF sur EcoleDirecte

La facturation comprend :

- ✓ Les contributions des familles
- ✓ Les frais généraux
- ✓ La demi-pension
- ✓ Les frais annexes
- ✓ Les frais reversés

Les tarifs sont établis sur la base du revenu fiscal **du foyer** de l'année N-1 ainsi que du nombre d'enfants fiscalement à charge.

Tout retard de paiement de la scolarité, de la demi-pension entraînera un rappel. Si celui-ci n'est pas suivi d'effet, la Direction de l'Établissement pourra prononcer la radiation de l'élève.

Périodicité de la facturation : deux choix s'offrent à vous

① Soit une facturation trimestrielle à **régler dès réception** par chèque ou via un paiement en ligne sécurisé sur EcoleDirecte

- ✓ Courant septembre pour le 1^{er} trimestre (septembre à novembre)
- ✓ Courant décembre pour le 2^{ème} trimestre (décembre à mars)
- ✓ Courant avril pour le 3^{ème} trimestre (avril à juillet)

② Soit une facture annuelle établie courant septembre dont le règlement s'effectue par prélèvement automatique le 15 de chaque mois, d'octobre à juin. A noter, en cas de rejet du prélèvement, 4 € de frais seront prélevés par rejet.



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr



Saint Paul
Centre scolaire • LILLE

Contributions des familles et frais généraux mensuels (sur 9 mois)

Avis 2026 revenu fiscal du foyer	Nombre d'enfants à charge fiscalement d'impôt			
	1 ou 2	3	4	5 et plus
Inférieur à 19 000 €	A	A	A	A
19 001 € à 21 000 €	B	A	A	A
21 001 € à 24 000 €	B	B	A	A
24 001 € à 28 000 €	C	B	B	A
28 001 € à 33 000 €	C	C	B	B
33 001 € à 44 000 €	D	D	C	C
44 001 € à 55 000 €	E	E	D	D
55 001 € à 70 000 €	F	F	E	E
Supérieur à 70 000 €	F	F	F	F

Contributions	A	B	C	D	E	F
Lycée – Collège	64.68 €	105.34 €	126.97 €	148.18 €	168.91 €	197.28 €
Ecole - Maternelle	37.81 €	60.59 €	70.29 €	84.85 €	113.05 €	133.74 €

Remise annuelle sur les contributions pour les élèves boursiers de la catégorie « A » : **120 €**

Frais Généraux	Lycée	Collège	Ecole
couvrent les diverses cotisations reversées à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, l'assurance annuelle individuelle élève, les frais de papeterie	23.63 €	20.79 €	14.76 €



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr



Afin d'appliquer à chacun la catégorie financière correspondant à ses revenus et au nombre d'enfants à charge fiscalement, il est demandé à chacune des familles se situant dans les tarifs **inférieurs à « F »** de nous fournir une copie de **l'avis d'impôt 2026** en le téléversant via Ecole Directe, icône « Documents » puis onglet « Documents à téléverser », **au plus tard le 15 septembre 2026**. Faute de quoi, le tarif le plus élevé sera appliqué. **Au-delà de cette date** aucun changement de tarif **ne sera possible** pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Centre Scolaire Saint Paul reste à votre écoute pour étudier toute situation particulière.

Pour les **familles séparées ou divorcées**, chaque début d'année merci de bien vouloir préciser par courrier, **signé des deux parents**, les conditions de facturation à appliquer (ex : 50 % pour chaque parent,...) Le tarif appliqué sera calculé selon les revenus de chacun.

En cas de rupture du contrat de scolarisation en cours d'année

- à l'initiative de l'établissement, le remboursement des contributions, frais généraux et demi-pension sera calculé au prorata temporis,
- À l'initiative de la famille, tout trimestre commencé reste dû dans sa totalité



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr



Restauration

➤ Demi-pension

- Le forfait demi-pension comprend la prestation alimentaire, les frais de personnel et d'encadrement et les investissements immobiliers et matériels. C'est pourquoi, en cas d'absence de plus d'une semaine en continu et justifiée par écrit (hors départ anticipé), un remboursement de la demi-pension à raison de **50% par repas** pourra être établi.
- Le montant du forfait demi-pension est calculé uniquement sur les jours scolaires et tient compte des journées pédagogiques et stages en entreprises pour les 3^{ème} et 2^{nde}, de la sortie anticipée de juin (centre d'examen au collège et au lycée).
- Le forfait comprend **4 repas** par semaine
 - en Terminale : à déterminer en début d'année
 - pour les autres : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Le montant du **forfait apparaîtra sur vos factures**
- **Réduction sur la demi-pension**
Cette réduction s'applique uniquement sur le tarif de la demi-pension
 - 2 % pour 2 enfants demi-pensionnaires
 - 5 % pour 3 enfants demi-pensionnaires
 - 10 % pour 4 enfants et plus demi-pensionnaires

Période Etablissement	Prix Unitaire du repas	1 ^{er} trimestre (sept à nov)	2 ^{ème} trimestre (déc à mars)	3 ^{ème} trimestre (avril à juillet)	Soit demi- pension annuelle
Maternelle	6.14 €	270.16 €	313.14 €	264.02 €	847.32 €
Ecole	7.55 €	332.20 €	385.05 €	324.65 €	1 041.90 €
Collège 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème}	7.55 €	324.65 €	385.05 €	286.90 €	996.60 €
Collège 3 ^{ème}	7.55 €	324.65 €	369.95 €	294.45 €	989.05 €
Lycée	7.55 €	324.65 €	385.05 €	234.05 €	943.75 €



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr



- L'élève demi-pensionnaire de 2^{nde} ou de 1^{ère} pourra prendre son repas du mercredi au sein de l'établissement à la condition de provisionner au préalable son compte « restauration » sur EcoleDirecte ou directement à la comptabilité au prix de **7,55 €**. L'élève de Terminale demi-pensionnaire pourra également prendre un 5^{ème} repas dans les mêmes conditions
- **Changement de régime**
En cours d'année, **UN** changement de régime est autorisé sur demande écrite signée des parents et adressée au secrétariat avant la fin du mois pour validité au 1^{er} du mois suivant.

➤ **Restauration occasionnelle**

- **Repas occasionnel** : Le porte-monnaie « restauration » doit être provisionné avant consommation soit par un paiement en ligne sécurisé via EcoleDirecte ou directement au service comptabilité
 - Prix du repas occasionnel Maternelle : 6.75 €
 - Prix du repas occasionnel École, Collège et Lycée : 8,37 €
- **Cafétéria lycée : Open Café et Weeky**
Il est proposé au lycée, en plus du self traditionnel, une cafétéria sur chaque site, l'Open Café sur le site Colbert et le Weeky sur le site Royale.
Ces lieux de restauration « rapide » sont accessibles, notamment durant les temps de récréation et sur la pause méridienne, que l'élève soit demi-pensionnaire ou externe.
Pour avoir accès à ces lieux de restauration « rapide » il faut que le porte-monnaie « restauration » soit provisionné avant consommation.



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr



Les cotisations annuelles reversées

- Cotisation **UDAPEL** (uniquement pour l'ainé) :
 - 12 € (cotisation 2026/2027 non connue à ce jour, pour information cotisation 2025/2026)Dans le cas où l'ainé est scolarisé dans un autre établissement d'enseignement privé, merci de nous le communiquer par écrit avant le 15 octobre 2026.
- Cotisation **Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre du Centre Scolaire Saint Paul** (cotisation 2026/2027 non connue à ce jour, pour information cotisation 2025/2026)
 - Ecole et Maternelle : 4,20 €
 - Collège : 6,70 €
 - Lycée : 7,50 €
- Cotisation au **Fond Immobilier Solidaire Diocésain de Lille** : 22.85 € par élève (cotisation 2026/2027 non connue à ce jour, pour information cotisation 2025/2026)

Frais annuels annexes (hors séjour scolaire)

- Ces frais, imputés sur la facture, varient selon les divisions et options
 - Prestations annexes (sport, transport piscine, ...)
 - Frais d'examen blanc
 - Fournitures (agenda, photos, ...)
 - Frais suivant option (FIRST, DELE, Musique, PIA, BIA, Dual Diploma, ...)
 - Activités culturelles et pédagogiques (sortie de classe, Intervenant, ...)
 - ...



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr

Frais divers non inclus dans la facturation

➤ **Etudes et Garderies des Ecole et Maternelle**

Sur les deux sites de l'école il vous est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf la veille des vacances scolaires) un service de garderie du matin, mais également un service du soir avec une garderie et une étude.

Ces services sont facultatifs et ne nécessitent pas d'inscription préalable.

Le règlement s'effectue via EcoleDirecte sur le porte-monnaie « Etude-Garderie ». Pour accéder aux services ce porte-monnaie doit être impérativement provisionné avant utilisation du service

	Garderie du matin		Etude ou Garderie du soir	
	Maternelle	Ecole	Maternelle	Ecole
Horaires	7h45 à 8h20	7h45 à 8h00	16h30 à 18h15	16H30 à 18h15
Tarif par étude ou garderie et par enfant	2 €	1 €	4.10 €/soir	
	Si plus de 12 garderies par enfant sur le mois un forfait sera appliqué :		Si reprise de l'enfant après 18h15, une majoration de 10 € sera appliqué	
	20 €	10 €		

➤ **Etude du soir du Collège**

Une étude est mise en place après les cours de l'après-midi et jusqu'à 18 h les lundis, mardis, jeudis, et vendredis (sauf la veille des vacances scolaires).

Cette étude est FACULTATIVE, mais requiert un engagement trimestriel pour un ou plusieurs jours par semaine.

Elle implique pour l'élève la volonté d'y travailler sérieusement et tout manquement à cette obligation provoquerait l'exclusion de l'étude.

Toute absence devra être signalée par écrit, avant l'étude en question, au bureau de la vie scolaire.

Ce service fera l'objet d'une ligne de facturation le cas échéant. Le tarif par trimestre est de :

- ✓ 51.25 € pour un jour/semaine
- ✓ 133.50 € pour trois jours/semaine
- ✓ 97.50 € pour deux jours/semaine
- ✓ 164.00 € pour quatre jours/semaine



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr



Les Classes Préparatoires



Une facture globale est établie en début d'année courant septembre. Celle-ci est dématérialisée et disponible sous format PDF sur le site [Ecole Directe](#)

La facturation pour l'année scolaire comprend :

- Les contributions des familles : **3 425 €**, dont **1 500 €** à verser à l'inscription de l'étudiant.

En cas de rupture de contrat **en cours d'année** liée au départ anticipé de l'étudiant pour quelque motif que ce soit, le coût du semestre entamé reste dû.

En cas de désistement, **avant** la rentrée, il est retenu un montant forfaitaire de 200 € correspondant à des frais de dossier.

- Les frais généraux : **215.50 €**
Ils couvrent les diverses cotisations reversées à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, l'assurance annuelle individuelle élève, les frais de papeterie
- Le Fond Immobilier de solidarité Diocésain : Cotisation annuelle de **22.85 €** par étudiant (Cotisation 2026/2027 non connue à ce jour, pour information cotisation 2025/2026), reversée à la DDEC afin d'aider à la réalisation de projets immobiliers (développement, rénovation, opérations immobilières, ...) des établissements scolaires catholiques du diocèse de Lille.
- Sorties culturelles et/ou sportives : **120 €** pour les étudiants de 1^{ère} année et **80 €** pour ceux de 2^{ème} année.



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr





Le solde de la facture est à régler **intégralement** au plus tard le 15 Octobre 2026, soit par un paiement sécurisé sur EcoleDirecte, soit par virement ou chèque.

Le Centre Scolaire Saint Paul reste à votre écoute pour étudier toute situation particulière.

Pour les **familles séparées ou divorcées**, chaque début d'année merci de bien vouloir préciser par courrier, **signé des deux parents**, les conditions de facturation à appliquer (ex : 50 % pour chaque parent, ...).

Restauration

➤ Un service de restauration en self est proposé, avec un plateau-repas comprenant une entrée, un plat et un dessert, au tarif de 8,37 € par repas.

➤ En complément du self traditionnel, une cafétéria appelée « Le Weeky » est également mise à disposition. Cet espace de restauration rapide est accessible notamment pendant les récréations et la pause méridienne. Le montant facturé varie en fonction des produits consommés.

Pour pouvoir accéder à ces services, le porte-monnaie « restauration » doit être **préalablement** approvisionné, soit par un paiement en ligne sécurisé, soit directement auprès du service comptabilité.



CENTRE SCOLAIRE SAINT PAUL

25 bis rue Colbert
59000 Lille

Service comptabilité : 03 20 57 32 92
comptabilite@saintpaul-lille.fr



www.saintpaul-lille.fr

